

SAINT PERDON (40)

Projet de Schéma directeur

DEVELOPPEMENT du village



DONNEES GENERALES

Population: 1 700 habitants
Superficie communale : 30,62 km²

PROCEDURE - DEMARCHE

Réflexion communale
Avant une révision du PLU

COUT

Convention CAUE 10 000 €
Etude diagnostic (équipements publics et urbaine), Accompagnement, concertation, animation

ACTEURS

Elus communaux

CALENDRIER :

Année 2012-2013, durée 1 an

Un projet urbain pour l'avenir

A proximité de l'agglomération de Mont-de-Marsan, directement reliée par la voie rapide, la commune de Saint-Perdon connaît une croissance démographique très importante. Son paysage de cœur de bourg peu dense et de quartiers (hameaux) épars dans un paysage de bois de pins et de clairières cultivées a été bouleversé par l'extension pavillonnaire. La commune s'est dotée d'équipements publics, services et commerces pour répondre à la demande. L'équipe municipale se questionne aujourd'hui sur son développement, sur ses équipements, sur sa qualité de cadre de vie...

Une démarche collaborative

Suite à un premier diagnostic, le CAUE a animé des réunions de travail prospectif avec les élus du conseil municipal, sur les thèmes : identité, liaisons, formes urbaines. Pour les usages, la réflexion a été alimentée par un questionnaire auprès des habitants, et enfin une réunion d'échanges sur les outils avec les partenaires a eu lieu.

L'objectif de cette démarche était de définir les prémices d'un projet communal pour les 10 prochaines années, portant sur les équipements, les espaces publics, l'urbanisation et la densification.



Des équipements à optimiser ou à créer

La priorité sera mise sur une meilleure utilisation des équipements actuels après rénovation. En deuxième temps, la création d'un pôle associatif, culturel et d'animation, et celle d'un pôle santé seront prévues en cœur de bourg pour une implantation la plus proche possible des habitants.

Des espaces publics de qualité en cœur de bourg

Les espaces publics du centre jouent un rôle fédérateur pour les habitants des quartiers « dortoirs ». Les liaisons seront améliorées, sécurisées, et une réelle qualité sera recherchée pour renforcer le cœur de vie du village avec des espaces de rencontre.

1. Organisation du centre-bourg
2. L'espace public central

2

1

A Retenir

Un travail de réflexion collective entre élus sur l'avenir de leur commune.

Le temps d'échange s'est déroulé sur 6 mois avec le CAUE, avec la participation de partenaires: Le Marsan Agglomération, ADACL (Agence Départementale d'Aide aux Collectivités Locales) et la DDTM (Direction Départementale des Territoires et de la Mer). La réflexion a permis aux élus d'exprimer des principes de développement et devrait les motiver à rester vigilants et actifs même dans le cas d'opérations privées. Un plan de référence devrait être établi lors du futur mandat électoral pour une révision du PLU intégrant un projet d'éco-quartier.

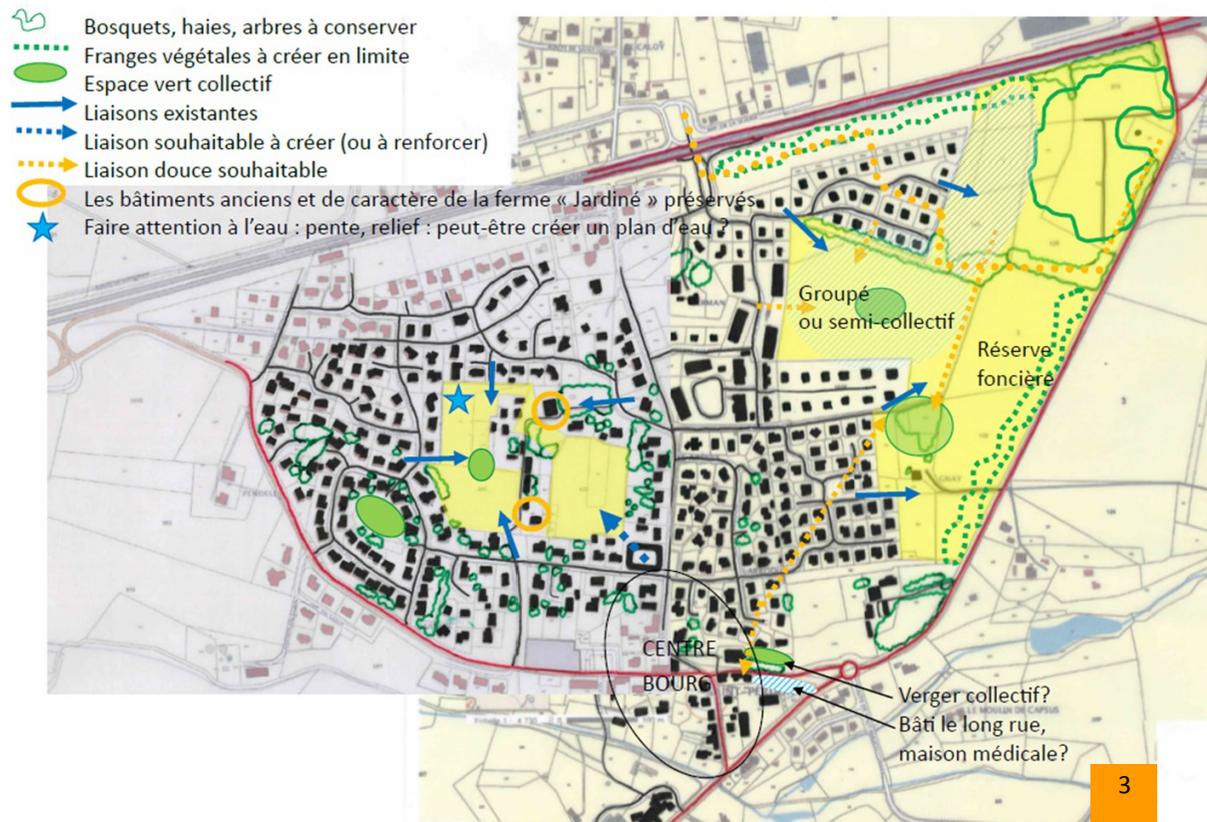
Un développement urbain mieux maîtrisé et complet

Objectifs pour chaque espace de projet

-**le centre-bourg**: préserver, relier, recentrer son développement, valoriser l'existant, densifier.

-**les zones à urbaniser**: à mieux maîtriser, avec un aménagement qualitatif, (liaisons, économie d'espace, mixités de l'habitat et des espaces publics, respect de l'identité locale et du paysage...), négocier avec les porteurs de projet, réaliser un PLU...

-**des nouveaux quartiers**: où? En interaction avec le village existant, conçus selon les principes de développement durable. Ils seront à déterminer en fonction du SCOT, du futur PLU et étude foncière.



3. Esquisse d'orientations d'aménagement réalisée par les élus avec le CAUE.